

# CONDITIONS DE GARANTIE

Veneporte garantit ses produits de systèmes d'échappement (silencieux, tuyaux, convertisseurs catalytiques et filtres à particules diesel) contre les défauts de fabrication et matériels, incluant l'usure anormale, selon les conditions générales suivantes :

- Garantie de 2 ans à partir de l'achat par l'utilisateur final d'origine.
- Veneporte doit, à sa discrétion, réparer la pièce, la remplacer ou émettre une note de crédit sur demande de l'acheteur (exécution ultérieure).
- La garantie ne s'appliquera que si la facture de la pièce de l'utilisateur final est présentée.
- La garantie sera initialement gérée par l'installateur, qui analysera les réclamations et fournira à Veneporte toutes les informations pertinentes, telles que :
  - o Facture de l'utilisateur final.
  - o Données d'identification du véhicule.
  - o Formulaire de garantie Veneporte dûment rempli.
- La garantie exclut :
  - o Les pièces montées sans appliquer les informations d'application de Veneporte disponibles en ligne.
  - o Les pièces qui ont été endommagées ou modifiées par un montage incorrect, une utilisation incorrecte ou contraire aux spécifications du constructeur automobile ou aux spécifications de Veneporte.
  - o Les défauts causés par un dysfonctionnement des composants du moteur ou non liés au processus de fabrication de la pièce de Veneporte (injecteurs endommagés, allumage défectueux, dysfonctionnement des sondes lambda et de température, dysfonctionnement de la recirculation des gaz d'échappement, dysfonctionnement du turbo-chargeur, fuites dues à un mauvais montage, etc.).
  - o Endommagement ou usure anormale, causés par la réutilisation de pièces de montage, telles que : caoutchoucs, pinces, joints, tuyaux de raccordement, boulons, ressorts, etc.
  - o Utilisation de carburants non approuvés par l'UE ou avec des additifs (comme les carburants contenant plus de 10 % de biocarburant ou des additifs de nettoyage de filtre à particules diesel) ou non-conformes au manuel du moteur du véhicule.
  - o Utilisation de pâte à mastic en amont du dernier capteur électronique du système d'échappement.
  - o Dommages causés par un accident ou un impact avec un objet étranger.
- Ces conditions de garantie ne s'imposent pas aux lois spécifiques de chaque pays.
- Ce document est sujet à des révisions et à des modifications, la version en cours de validité étant celle disponible sur le site internet de Veneporte, [www.veneporte.pt](http://www.veneporte.pt).